



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 18 avril 2011 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Monsieur Louis Lemay, directeur général
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PRIÈRE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

CM-201104102

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'ajourner la séance à 19 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-201104103

REPRISE DE LA SÉANCE

Considérant qu'au moment de reprendre la séance, tous les membres du conseil sont présents formant quorum.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De reprendre la séance ordinaire à 19 h 22 sous la présidence de monsieur Robert Coutu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2011

CM-201104104

1.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 avril 2011 tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

1 Adoption de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 avril 2011

2 Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2011

3 Comptes à payer de la ville de Montréal-Est

3.1 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est

4 Rapport des commissions

4.1 Rapport du Comité consultatif d'urbanisme du 6 avril 2011

4.2 Rapport de la Commission des sports, des loisirs et de la vie communautaire du 15 mars 2011

5 Rapport des services

5.1 Adhésion de la Ville à l'Alliance verte à titre de membre supporteur

5.2 Appui et adhésion à une éventuelle coalition pour la construction d'un nouveau pont reliant Brossard à la Ville de Montréal

5.3 Adoption du Plan d'urgence, de relève et de missions de la Ville de Montréal-Est

5.4 Utilisation du Centre récréatif Édouard-Rivet par la Société Emmanuel-Grégoire comme lieu de ralliement en cas de sinistre pour les résidents de leur pavillon situé sur la rue Sainte-Julie

5.5 Accréditation du Club optimiste de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles à titre d'organisme de catégorie " B ", volet communautaire

5.6 Vacant

5.7 Adhésion de la Ville à la Chambre de commerce du Montréal-Métropolitain – cotisation 2011 - 2012

5.8 Adhésion de la Ville à l'Association des constructeurs-propriétaires en électricité et des électriciens d'entretien du Québec

5.9 Convention de location de 2 sites de télécommunications avec Rogers Communications inc.

5.10 Dépôt du rapport financier 2010

5.11 Dépôt du vérificateur externe

6 Règlement

6.1 Avis de motion - Règlement modifiant le *Règlement RCA04-11013 sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est (exercice financier 2005)* – et ses amendements pour modifier ou ajouter divers tarifs pour l'utilisation des services, installations ou équipements du Centre récréatif Édouard-Rivet et de la bibliothèque Micheline-Gagnon, pour ajouter des tarifs pour l'utilisation de l'autobus de la Ville de Montréal-Est et pour y apporter divers ajustements quant au territoire d'application dudit règlement

6.2 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 713 – *Règlement de zonage* – et ses amendements afin d'augmenter la compensation financière par unité de stationnement et d'éliminer la distinction entre les habitations de 4 logements et moins et de 4 logements et plus dans le calcul du nombre de cases requises

6.3 Avis de motion – *Règlement concernant les ventes-débarras*

6.4 Règlement 15-2011 – *Règlement concernant la conversion d'immeubles locatifs en copropriété* - Adoption

6.5 Règlement 14-2011 – *Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme* - Adoption

6.6 Règlement 13-2011 – *Règlement sur le traitement des élus municipaux* - Adoption

6.7 Avis de motion – *Règlement sur le déneigement*

6.8 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 712 – *Règlement de Régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificat)* - et ses amendements concernant les cas d'exceptions dans le calcul de la compensation pour fins de parc et les conditions d'émission d'un permis de construction

6.9 Projet – Règlement 712-12 modifiant le règlement 712 – *Règlement de Régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificat)* - et ses amendements concernant les cas d'exceptions dans le calcul de la compensation pour fins de parc et les conditions d'émission de permis de construction

7 Adjudication de contrats

7.1 Contrat de bordures et trottoirs 2011 (DST-2011-47) à Pavage C.S.F. inc. pour un montant de 729 329,05 \$ incluant toutes taxes

7.2 Achat d'un camion 6 roues – Rejet de toutes les soumissions

7.3 Autorisation d'une dépense de 36 500 \$ pour la réalisation des travaux de réfection de l'éclairage du terrain de baseball au Centre récréatif Édouard-Rivet, lesquels comprennent notamment 16 519,13 \$ pour la réfection de l'éclairage du terrain de baseball, 15 311,53 \$ pour l'achat de fixtures ainsi que 4 607,13 \$ pour l'achat de disjoncteurs et équipements (hub colbret)

8 Mandat de services professionnels

9 Personnel

10 Demande de contributions financières

10.1 Prêt du gymnase du Centre récréatif Édouard-Rivet pour l'organisation d'une levée de fonds pour la Fondation de la recherche en chirurgie thoracique de Montréal du Centre hospitalier universitaire de Montréal le 12 novembre 2011

10.2 Prêt de l'autobus de la Ville au Club social de nos employés cols bleus pour une sortie à la cabane à sucre le 23 avril 2011 et autorisation d'une dépense de 495 \$ à cet effet

10.3 Demande du prêt de l'autobus au Club des retraités Métallos 6887 pour une sortie aux pommes le 21 septembre 2011

- 10.4 Don de 500 \$ à l'organisme 1, 2, 3, Go! Pointe-de-l'île pour l'organisation de la Fête de la famille de Montréal-Est – Pointe-aux-Trembles qui se tiendra le 28 mai 2011
- 10.5 Don de 200 \$ à l'école secondaire de la Pointe-aux-Trembles pour l'organisation du Gala des génies qui se tiendra les 8 et 9 juin 2011
- 11 **Relation publique**
- 12 **Proclamation**
- 13 **Affaire nouvelle**

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2011

CM-201104105 2.1

Considérant qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST 3

COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201104106 3.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'autoriser le paiement des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est au 18 avril 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DES COMMISSIONS 4

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 6 AVRIL 2011

CM-201104107 4.1

Le greffier dépose séance tenante le rapport du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 6 avril 2011.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES SPORTS, DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2011

CM-201104108 4.2

Le greffier dépose séance tenante le rapport de la Commission des sports, des loisirs et de la vie communautaire tenue le 15 mars 2011.

RAPPORT DES SERVICES 5

ADHÉSION DE LA VILLE À L'ALLIANCE VERTE À TITRE DE MEMBRE SUPPORTEUR

CM-201104109 5.1

Considérant que les principaux objectifs de l'Alliance verte sont de renforcer la performance environnementale de l'industrie maritime par un processus d'amélioration continue, de bâtir des relations fortes avec les intervenants de la voie maritime, de faire connaître les activités de l'industrie maritime et ses avantages environnementaux;

Considérant la mission de l'Alliance verte de rendre le mode de transport le plus vert encore plus vert;
Considérant la vision de l'Alliance verte de guider l'industrie maritime vers l'excellence environnementale;
Considérant la démarche de développement durable entreprise par l'Alliance verte;
Considérant qu'il n'y a aucuns frais d'adhésion pour les membres supporteurs;
Considérant qu'en étant que membre supporteur cela envoie un message d'appui à la Communauté portuaire de Montréal;
Considérant que la Ville de Montréal-Est borde le fleuve Saint-Laurent.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adhérer à l'Alliance verte à titre de membre supporteur;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la Ville, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPUI ET ADHÉSION À UNE ÉVENTUELLE COALITION POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PONT RELIANT BROSSARD À LA VILLE DE MONTRÉAL

CM-201104110

5.2

Considérant qu'un rapport de la firme Delcan sur l'état du pont Champlain conclut que « Les défaillances et les risques associés sont tels que le pont Champlain doit être remplacé par une nouvelle structure et qu'un processus rapide doit être enclenché afin que le remplacement commence le plus tôt possible;

Considérant que le pont Champlain est le pont le plus achalandé au Canada, avec ses 60 millions de déplacements annuels, et qu'il constitue une infrastructure stratégique pour la Rive-Sud de Montréal, pour Montréal, le Québec et l'est du Canada;

Considérant qu'une partie importante des biens exportés de l'est du Canada vers les États-Unis transite par le pont Champlain;

Considérant que les études de préfaisabilité du consortium BCDE sur la structure qui remplacera le pont Champlain sont terminées depuis l'automne dernier;

Considérant que le pont Champlain est le principal lien routier qui relie les automobilistes et les utilisateurs du transport en commun de la Rive-Sud et de Brossard à Montréal;

Considérant que la voie réservée en sens inverse sur le pont Champlain était qualifiée de mesure temporaire lors de son instauration en 1978 et que les utilisateurs du transport en commun de Brossard et de toute la Rive-Sud sont en droit d'avoir une infrastructure de transport en commun fiable, efficace et surtout sécuritaire;

Considérant que monsieur Paul Leduc, maire de la ville de Brossard, mettra sur pied une coalition de tous les partenaires de la Rive-Sud et de la région de Montréal dans le but de trouver les moyens nécessaires pour sensibiliser les gouvernements fédéral et provincial à l'importance de construire, dans les meilleurs délais, un nouveau pont reliant Brossard et Montréal.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'appuyer la demande de la Ville de Brossard et de demander formellement au gouvernement fédéral d'agir rapidement dans l'annonce de la construction d'un nouveau pont reliant Brossard à Montréal;

D'adhérer et d'appuyer la formation d'une éventuelle coalition pour la construction dudit pont.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PLAN D'URGENCE, DE RELÈVE ET DE MISSIONS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201104111

5.3

Considérant que la Ville de Montréal-Est doit se doter d'un Plan d'urgence, de relève et de missions;

Considérant le plan d'urgence, de relève et de missions préparé par monsieur Gilbert Lapalme, consultant en matière de mesures d'urgence, et ce, en conformité avec le canevas proposé par le Centre de sécurité civile de Montréal;

Considérant qu'une copie de ce plan doit être transmise au Centre de sécurité civile de Montréal.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le Plan d'urgence, de relève et de missions pour la Ville de Montréal-Est tel que préparé par monsieur Gilbert Lapalme, consultant en matière de mesures d'urgence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

UTILISATION DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET PAR LA SOCIÉTÉ EMMANUEL-GRÉGOIRE
COMME LIEU DE RALLIEMENT EN CAS DE SINISTRE POUR LES RÉSIDENTS DE LEUR PAVILLON
SITUÉ SUR LA RUE SAINTE-JULIE

CM-201104112

5.4

Considérant l'ouverture éventuelle d'une maison de ressources intermédiaires pour les personnes en perte d'autonomie;

Considérant la demande de la Société Emmanuel-Grégoire d'utiliser le Centre récréatif Édouard-Rivet comme lieu de ralliement en cas de sinistre pour les résidents de leur pavillon situé sur la rue Sainte-Julie à Montréal-Est;

Considérant la proximité dudit pavillon au Centre récréatif Édouard-Rivet.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser l'utilisation, par la Société Emmanuel-Grégoire, du Centre récréatif Édouard-Rivet comme lieu de ralliement en cas de sinistre pour les travailleurs et les résidents de leur pavillon situé sur la rue Sainte-Julie à Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACCREDITATION DU CLUB OPTIMISTE DE MONTRÉAL-EST / POINTE-AUX-TREMBLES À TITRE
D'ORGANISME DE CATÉGORIE " B ", VOLET COMMUNAUTAIRE

CM-201104113

5.5

Considérant la demande d'accréditation déposée par le Club optimiste de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles à titre d'organisme communautaire;

Considérant les dispositions de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de loisirs et de développement communautaire;

Considérant que le nombre de participants de Montréal-Est à cette activité est de 30 % à 49 %;

Considérant que la nature du champ d'intervention de l'organisme est l'aide à la personne;

Considérant que l'organisme répond aux besoins des jeunes;

Considérant les différents services offerts par cet organisme;

Considérant que l'organisme sera classé organisme communautaire de catégorie " B ";

Considérant la recommandation de madame Hélène Marceau, coordonnatrice aux loisirs.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'accréditer le Club optimiste de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles à titre d'organisme de catégorie " B ", volet communautaire, et ce, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de loisirs et de développement communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-201104114

5.6

VACANT

ADHÉSION DE LA VILLE À LA CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN -
COTISATION 2011 - 2012

CM-201104115

5.7

Considérant les avantages que la Ville pourrait retirer en adhérant aux activités de la Chambre de commerce du Montréal-Métropolitain;

Considérant les obligations de performance qui ne cessent d'augmenter, la participation de la Ville à la Chambre de commerce du Montréal Métropolitain apporterait une occasion de renforcer son réseau de partenariat afin de planifier le développement économique de la ville;

Considérant qu'en étant membre, la Ville pourra bénéficier de prix réduit pour participer à certaines activités;

Considérant qu'être membre de la Chambre de commerce du Montréal Métropolitain offre à la Ville des services à valeurs ajoutées, dont une approche en lien avec les réseaux sociaux, un potentiel de croissance des affaires de la Ville, une visibilité dans le Grand Montréal, une connexion avec les grands enjeux montréalais, un potentiel de contacts avec les décideurs publics et privés, une plate-forme apprenante et dynamique ainsi qu'une visibilité accrue par les imprimés physiques et électroniques de la Chambre de commerce du Montréal Métropolitain.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adhérer la Ville de Montréal-Est à la Chambre de commerce du Montréal Métropolitain;

D'autoriser une dépense pour la cotisation 2011-2012 au montant de 797,48 \$ incluant toutes taxes;

De désigner monsieur Robert Coutu, maire, à titre de représentant de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADHÉSION DE LA VILLE À L'ASSOCIATION DES CONSTRUCTEURS-PROPRIÉTAIRES EN ÉLECTRICITÉ ET DES ÉLECTRICIENS D'ENTRETIEN DU QUÉBEC

CM-201104116

5.8

Considérant que l'adhésion de la Ville à l'Association des constructeurs-propriétaires en électricité et des électriciens d'entretien du Québec lui permettrait de bénéficier notamment de formations et d'informations à coûts réduits, de consultation d'experts, lui permettrait aussi de participer à des conférences techniques et de profiter de formation exclusive aux membres.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adhérer la Ville à l'Association des constructeurs-propriétaires en électricité et des électriciens d'entretien du Québec et d'autoriser une dépense de 284,81 \$ incluant toutes taxes à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONVENTION DE LOCATION DE 2 SITES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS AVEC ROGERS COMMUNICATIONS INC.

CM-201104117

5.9

Considérant que la firme Plania a été mandatée par Rogers Communications inc. pour demander l'autorisation d'installer 2 antennes de télécommunications sur le territoire de la Ville de Montréal-Est;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur la radiocommunication*, la réglementation applicable est exclusivement de juridiction fédérale;

Considérant qu'une antenne sera installée sur la rue Sherbrooke à l'ouest de la compagnie Mango Industrie du Cuivre inc., pour lequel une nouvelle structure sera érigée à proximité du luminaire existant;

Considérant que la seconde antenne sera installée sur l'avenue Laurendeau, tout près de la rue Dorchester, en incorporant l'antenne à même un luminaire existant;

Considérant que la hauteur maximale des antennes est de 15 m;

Considérant que ces installations s'intègrent au milieu existant;

Considérant que Rogers Communications inc. doit signer une convention de location avec la Ville de Montréal-Est pour l'utilisation des luminaires existants;

Considérant l'entente intervenue prévoyant un coût de location annuelle de 800 \$ pour chacun des sites;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de signer cette entente.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser la signature de la convention de location de site pour l'installation de 2 antennes de télécommunications par Rogers Communications inc., l'une sur la rue Sherbrooke et l'autre sur l'avenue Laurendeau;

De désigner le directeur des services techniques à titre de contact pour la Ville aux fins de cette convention;

D'autoriser le directeur général et le directeur des services techniques à signer, au nom de la Ville, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2010

CM-201104118

5.10

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière et directrice générale adjointe, madame Carole Michelin, CGA, dépose séance tenante le rapport financier de la Ville de Montréal-Est pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2010.

DÉPÔT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

CM-201104119

5.11

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière et directrice générale adjointe, madame Carole Michelin, CGA, dépose séance tenante le rapport du vérificateur externe préparé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton inc. pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2010.

RÈGLEMENT

6

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RCA04-11013 SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - POINTE-AUX-TREMBLES - MONTRÉAL-EST (EXERCICE FINANCIER 2005) - ET SES AMENDEMENTS POUR MODIFIER OU AJOUTER DIVERS TARIFS POUR L'UTILISATION DES SERVICES, INSTALLATIONS OU ÉQUIPEMENTS DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET ET DE LA BIBLIOTHÈQUE MICHELINE-GAGNON, POUR AJOUTER DES TARIFS POUR L'UTILISATION DE L'AUTOBUS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET POUR Y APPORTER DIVERS AJUSTEMENTS QUANT AU TERRITOIRE D'APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT

CM-201104120

6.1

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera présenté, à une prochaine séance, un règlement modifiant le *Règlement RCA04-11013 sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est (exercice financier 2005)* - et ses amendements pour modifier ou ajouter divers tarifs pour l'utilisation des services, installations ou équipements du Centre récréatif Édouard-Rivet et de la bibliothèque Micheline-Gagnon, pour ajouter des tarifs pour l'utilisation de l'autobus de la Ville de Montréal-Est et pour y apporter divers ajustements quant au territoire d'application dudit règlement.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AUGMENTER LA COMPENSATION FINANCIÈRE PAR UNITÉ DE STATIONNEMENT ET D'ÉLIMINER LA DISTINCTION ENTRE LES HABITATIONS DE 4 LOGEMENTS ET MOINS ET DE 4 LOGEMENTS ET PLUS DANS LE CALCUL DU NOMBRE DE CASES REQUISES

CM-201104121

6.2

Madame la conseillère Monique Major donne un avis de motion à l'effet que sera présenté, à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin d'augmenter la compensation financière par unité de stationnement et d'éliminer la distinction entre les habitations de 4 logements et moins et de 4 logements et plus dans le calcul du nombre de cases requises.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT CONCERNANT LES VENTES-DÉBARRAS

CM-201104122

6.3

Monsieur le conseiller Mario Bordeleau donne un avis de motion à l'effet que sera présenté, à une prochaine séance, un *règlement concernant les ventes-débarras*.

RÈGLEMENT 15-2011 - RÈGLEMENT CONCERNANT LA CONVERSION D'IMMEUBLES LOCATIFS EN COPROPRÉITÉ - ADOPTION

CM-201104123

6.4

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le règlement 15-2011 - *Règlement concernant la conversion d'immeubles locatifs en copropriété*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT 14-2011 - RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - ADOPTION

CM-201104124

6.5

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement 14-2011 - *Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT 13-2011 - RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX - ADOPTION

CM-201104125

6.6

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le règlement 13-2011 - *Règlement sur le traitement des élus municipaux.*

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,
M. le conseiller Alain Dion,
Mme la conseillère Anne St-Laurent,
M. le conseiller Mario Bordeleau,
M. le conseiller Michel Bélisle,
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Monsieur le maire Robert Coutu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - *RÈGLEMENT SUR LE DÉNEIGEMENT*

CM-201104126

6.7

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera présenté, à une prochaine séance, un *règlement sur le déneigement.*

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 712 - *RÈGLEMENT DE RÉGIE GÉNÉRALE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME (PERMIS ET CERTIFICAT)* - ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LES CAS D'EXCEPTIONS DANS LE CALCUL DE LA COMPENSATION POUR FINS DE PARC ET LES CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION

CM-201104127

6.8

Monsieur le conseiller Alain Dion donne un avis de motion à l'effet que sera présenté un règlement modifiant le règlement 712 - *Règlement de Régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificat)* - et ses amendements concernant les cas d'exceptions dans le calcul de la compensation pour fins de parc et les conditions d'émission de permis de construction.

PROJET - RÈGLEMENT 712-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 712 - *RÈGLEMENT DE RÉGIE GÉNÉRALE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME (PERMIS ET CERTIFICAT)* - ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LES CAS D'EXCEPTIONS DANS LE CALCUL DE LA COMPENSATION POUR FINS DE PARC ET LES CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION - ADOPTION

CM-201104128

6.9

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter le projet de règlement 712-12 - *Règlement modifiant le règlement 712 - Règlement de Régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificat)* - et ses amendements concernant les cas d'exceptions dans le calcul de la compensation pour fins de parc et les conditions d'émission de permis de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADJUDICATION DE CONTRATS

7

CONTRAT DE BORDURES ET TROTTOIRS 2011 (DST-2011-47) À PAVAGE C.S.F. INC. POUR UN MONTANT DE 729 329,05 \$ INCLUANT TOUTES TAXES

CM-201104129

7.1

Considérant la demande de soumissions publiques pour le contrat de bordures et trottoirs 2011 (DST-2011-47) publiée sur le site internet SE@O le 22 mars 2011, dans l'édition du journal Avenir et du journal Constructo le même jour;

Considérant que 4 soumissions ont été reçues et ouvertes le 8 avril 2011;

Considérant la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser les travaux pour le contrat de bordures et trottoirs 2011 (DST-2011-47) et d'affecter à cette fin la somme de 729 329,05 \$ au paiement du coût des travaux à partir des sommes budgétées à cette fin (Certificat de disponibilité de crédit : CT-11-042);

D'entériner la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques, et d'adjuger le contrat de bordures et trottoirs 2011 à Pavage C.S.F. inc. pour un montant de 729 329,05 \$ incluant toutes taxes, le tout conformément aux documents de la soumission;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACHAT D'UNE CAMIONNETTE 6 ROUES - REJET DE TOUTES LES SOUMISSIONS

CM-201104130

7.2

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De rejeter toutes les soumissions pour l'achat d'une camionnette 6 roues avec benne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE DE 36 500 \$ POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE BASEBALL AU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET, LESQUELS COMPRENENT NOTAMMENT 16 519,13 \$ POUR LA RÉFECTION DE L'ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE BASEBALL, 15 311,53 \$ POUR L'ACHAT DE FIXTURES AINSI QUE 4 607,13 \$ POUR L'ACHAT DE DISJONCTEURS ET ÉQUIPEMENTS (HUB COLBRET)

CM-201104131

7.3

Considérant que le projet de réfection de l'éclairage du terrain de baseball au Centre récréatif Édouard-Rivet est prévu dans le cadre du programme triennal d'immobilisation et que le coût de ces travaux est évalué à 100 000 \$ (selon un spécialiste de LUMCA);

Considérant qu'après analyse des équipements déjà en place (filage, panneaux principaux), nous avons décidé de garder ces derniers puisque les coûts reliés au changement étaient élevés et que l'état de ces derniers ne nécessitait pas de remplacement à moyen terme et nous avons aussi opté pour le remplacement des fixtures et disjoncteurs qui se trouvent sur les poteaux seulement;

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation pour la réfection de l'éclairage du terrain de baseball a été fait le 16 mars pour ouverture le 11 avril 2011;

Considérant que cet appel d'offres comprend essentiellement la main-d'oeuvre du projet;

Considérant que six (6) soumissionnaires ont été invités et que 4 entreprises ont déposé une soumission;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est J.N.A Leblanc Électricité inc. au montant de 16 519,13 \$ incluant toutes taxes;

Considérant, qu'à cette somme, nous devons ajouter le coût pour l'achat des fixtures, des disjoncteurs et équipements respectivement pour un montant de 15 311,53 \$ et 4 607,13 \$ incluant toutes taxes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur David Chartier, ing., directeur des travaux publics;

D'autoriser le projet de réfection de l'éclairage du terrain de baseball au Centre récréatif Édouard-Rivet;

D'autoriser une dépense de 36 500 \$ pour la réalisation des travaux de réfection de l'éclairage du terrain de baseball au Centre récréatif Édouard-Rivet, lesquels comprennent notamment :

- réfection de l'éclairage du terrain de baseball 16 519,13 \$,
- achat de fixtures 15 311,53 \$,
- achat de disjoncteurs et équipements (hub colbret) 4 607,13 \$;

D'imputer cette dépense à même les disponibilités du fonds de roulement; la trésorerie devra prévoir une somme suffisante à même les revenus généraux de la Ville pour financer cet emprunt sur une période de 3 ans;

D'octroyer le contrat à J.N.A Leblanc Électricité inc. pour la réfection de l'éclairage du terrain de baseball au Centre récréatif Édouard-Rivet pour le prix de 16 519,13 \$, le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

8

PERSONNEL

9

DEMANDE DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

10

PRÊT DU GYMNASSE DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET POUR L'ORGANISATION D'UNE LEVÉE DE FONDS POUR LA FONDATION DE LA RECHERCHE EN CHIRURGIE THORACIQUE DE MONTRÉAL DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MONTRÉAL LE 12 NOVEMBRE 2011

CM-201104132

10.1

Considérant la demande reçue pour le prêt du gymnase du Centre récréatif Édouard-Rivet pour la tenue d'une levée de fonds pour la Fondation de la recherche en chirurgie thoracique de Montréal du Centre hospitalier universitaire de Montréal le 12 novembre 2011.

Considérant la recommandation de madame Hélène Marceau, coordonnatrice aux loisirs.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'entériner la recommandation de madame Hélène Marceau, coordonnatrice aux loisirs, et de prêter le gymnase du Centre récréatif Édouard-Rivet pour la tenue d'une levée de fonds pour la Fondation de la recherche en chirurgie thoracique de Montréal du Centre hospitalier universitaire de Montréal le 12 novembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÊT DE L'AUTOBUS DE LA VILLE AU CLUB SOCIAL DE NOS EMPLOYÉS COLS BLEUS POUR UNE SORTIE À LA CABANE À SUCRE LE 23 AVRIL 2011 ET AUTORISATION D'UNE DÉPENSE DE 495 \$ À CET EFFET

CM-201104133

10.2

Considérant la demande du Club social de nos employés cols bleus pour l'utilisation de l'autobus de la Ville pour une sortie à la cabane à sucre le 23 avril 2011;

Considérant la recommandation de madame madame Hélène Marceau, coordonnatrice aux loisirs.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De prêter l'autobus de la Ville au Club social de nos employés cols bleus pour une sortie à la cabane à sucre le 23 avril 2011 et d'autoriser une dépense d'au plus de 495 \$ à cet effet; ce prêt est cependant conditionnel à ce que le Club social assume le coût relatif au salaire du chauffeur pour cette sortie.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,
M. le conseiller Alain Dion,
Mme la conseillère Anne St-Laurent,
M. le conseiller Mario Bordeleau.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
M. le conseiller Michel Bélisle

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

DEMANDE DU PRÊT DE L'AUTOBUS AU CLUB DES RETRAITÉS MÉTALLOS 6887 POUR UNE SORTIE AUX POMMES LE 21 SEPTEMBRE 2011

CM-201104134

10.3

Considérant la demande du Club des retraités Métallos 6887 pour une sortie aux pommes le 21 septembre 2011;

Considérant que le Club des retraités Métallos 6887 n'est pas un organisme accrédité par la Ville;

Considérant que l'utilisation de l'autobus pour cet événement représente une dépense d'environ 630 \$;

Considérant la recommandation de madame madame Hélène Marceau, coordonnatrice aux loisirs.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'entériner la recommandation de madame Hélène Marceau, coordonnatrice aux loisirs, et de ne pas prêter l'autobus de la Ville au Club des retraités Métallos 6887 pour une sortie aux pommes le 21 septembre 2011.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,
M. le conseiller Alain Dion,
Mme la conseillère Anne St-Laurent,
M. le conseiller Mario Bordeleau,
M. le conseiller Michel Bélisle.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

DON DE 500 \$ À L'ORGANISME 1, 2, 3, GO! POINTE-DE-L'ÎLE POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE DE LA FAMILLE DE MONTRÉAL-EST - POINTE-AUX-TREMBLES QUI SE TIENDRA LE 28 MAI 2011

CM-201104135

10.4

Considérant la demande reçue pour la participation de la Ville de Montréal-Est à la Fête de la famille de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles;

Considérant la recommandation de madame Francine McKenna, chef de division des affaires publiques et communications.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner la recommandation de madame Francine McKenna, chef de division des affaires publiques et communications, et d'octroyer une contribution financière de 500 \$ à l'organisme 1,2,3, GO, fiduciaire de la Fête de la famille de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles pour la participation de la Ville de Montréal-Est à cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 200 \$ À L'ÉCOLE SECONDAIRE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES POUR L'ORGANISATION DU GALA DES GÉNIES QUI SE TIENDRA LES 8 ET 9 JUIN 2011

CM-201104136

10.5

Considérant la demande d'aide financière reçue de l'école secondaire de la Pointe-aux-Trembles pour l'organisation du Gala des génies qui se tiendra les 8 et 9 juin 2011;

Considérant la recommandation de madame Francine McKenna, chef de division des affaires publiques et communications.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner la recommandation de madame Francine McKenna, chef de division des affaires publiques et communications, et d'octroyer une contribution financière de 200 \$ à l'école secondaire de la Pointe-aux-Trembles pour l'organisation du Gala des génies qui se tiendra les 8 et 9 juin 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RELATION PUBLIQUE 11

PROCLAMATION 12

AFFAIRE NOUVELLE 13

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-201104137

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 20 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier